

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 12 avril 2021.

Présents :

- M René Jeanjean maire de Meyrueis.
- MM Christian Albaric, Maurice Duny, Patrick Porhet adjoints.
- Mmes Christiane Jeanjean, Valérie Pauby, Stella Robert.
- MM Tanguy Bessède, Christian Causse, Cédric Chaptal, Frédéric Fécé, M David Herrard, Bernard Rieu.
- Mme Mirène Duny.

Excusée : Mme Marie-Suzanne Evesque (pouvoir à Christiane Jeanjean).

Absent : M Alexis Charron.

Début du conseil : 14 heures à la salle des fêtes de Meyrueis.

1. Fermeture de l'atelier bois de l'ONF (pour information).

L'information est connue depuis quelques jours. La fermeture devrait intervenir à la fin de l'année. La gestion des bâtiments incombe à la COM COM. Le souhait de la municipalité est de privilégier une reprise des bâtiments par une entreprise qui génèrera des créations d'emploi.

2. Budget (votes)

Vote des comptes 2020.

Le montant des dépenses de fonctionnement 2020 a été de 1 233 598,61 €, celui des recettes de 1 548 992,69 €. L'excédent de fonctionnement de 315 394,08 € est affecté aux dépenses investissements de 2021.

Le montant des dépenses d'investissement est de 556 730,88 €, celui des recettes (essentiellement des subventions) de 922 451,60 €. Certains investissements prévus pour 2020 n'ayant pas pu être réalisés du fait de la crise sanitaire, ils sont reportés en 2021.

Vote : *après examen des lignes budgétaires, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget 2020 (13 votants, le Maire n'étant pas autorisé à voter).*

Vote du budget primitif 2021.

Dépenses de fonctionnement prévues en 2021 : 1 621 729,31 €	Recettes de fonctionnement prévues en 2021 : 1 621 729,31 €
Dépenses d'investissement prévues pour 2021 : 2 002 830,12 €	Recettes d'investissement prévues pour 2021 : 2 002 830,12 €

Le Conseil Municipal a examiné toutes les lignes budgétaires.

Résultat du vote pour le budget primitif 2021 :

Refus du budget primitif 2021 : 0 vote. Approbation : 12 votes. Abstention : 2 votes.

Le budget primitif 2021 est donc adopté.

Taux communal d'imposition pour la taxe foncière.

Vote : après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 votes) d'augmenter de 0.5% le taux communal d'imposition pour la taxe foncière.

Coefficient correcteur de compensation de la taxe d'habitation (pour information).

Pour compenser la diminution de la taxe d'habitation en 2021, la part départementale de la taxe foncière sera reversée à chaque commune. Cette compensation induisant des communes surcompensées et des communes sous-compensées, (la commune de Meyrueis faisant partie des premières) un coefficient correcteur calculé par la FGFIP permettra de neutraliser ces écarts.

3. Subventions aux associations.

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité les propositions de la commission.

Amicale personnel communal	Amicale sapeurs pompiers	Appel (école Sainte Marie)	Les amis de l'école laïque de Meyrueis	Séniors des trois vallées	« Les gens d'ici » associations des commerçants	Croix rouge
900 €+ 500 € à titre exceptionnel	600 €	1500 € + 250 € à titre exceptionnel	1500 € + 250 € à titre exceptionnel	350 €	1 000 €	300 €

Arc club de Meyrueis	Intersport Meyrueis	La boule de Meyrueis	Tennis club Meyrueis	Vélo club Mt Aigoual pays vignais	Les Escambarlés	Olympique Mt Aigoual
400 €	500 €	600 €	1 000 €+ 1 000 € à titre exceptionnel	500 €	400 €	1 000 €

Les chœurs de la Jonte	Cinéco	La Carline	La Pasquière (logements hospitaliers)	Ecole de danse	La jeune diane	La Jontanelle
450 €	900 €	500 €	250 €	800 €	200 €	200 €

Bois et cordes	Valorisation des cavités françaises	Comité des fêtes meyrueisien	Association promotion santé	Confrérie de la Saint Michel	FNACA
250 €	100 €	8 000 €	2 000 € à titre exceptionnel	2 000 €	500 €

Le Conseil a aussi validé la subvention de 500 € allouée à la conteuse Clémentine Magira pour 5 animations qui auront lieu cet été dans le parc du château de Roquedols. Cette subvention sera versée au comité des fêtes meyrueisien qui la reversera à l'association dont elle dépend avec les recettes encaissées.

Subvention concernant l'association Festival d'Opéra du Grand Sud (FOGS) .

1° vote : *le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'octroi d'une subvention à l'association FOGS.*

2° vote : Montant de la subvention.

Moins de 3000 € : 1 voix. Exactement 3000 € : 10 voix. Plus de 3 000 € : 3 voix.

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 3000 € à l'association FOGS.

4. Communauté des communes Gorges Causses Cévennes CCGCC.

- Cession à titre gracieux d'un véhicule Peugeot 207 à la commune de Meyrueis et d'un petit camion benne.

La Communauté des communes « Gorges Causses Cévennes » a voté la cession d'un véhicule Peugeot 207 à la commune de Meyrueis et d'un petit camion benne.

Vote : *le Conseil Municipal accepte cette cession à l'unanimité. (14 votes pour).*

- Voirie de la rue du pont de Mars.

La rue du pont de bois doit être rénovée par la commune (revêtement, enfouissement du réseau téléphonique, du réseau pluvial et sonorisation). Le réseau d'eau de cette rue doit être refait par la CCGCC (nombreuses fuites). Une convention doit être signée entre les deux entités.

Vote : *après lecture de la convention, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (14 votes pour) le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la CCGCC.*

5. Accessibilité mairie.

Vote : *concernant les travaux d'accessibilité de la mairie, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution du lot 4 (menuiserie extérieures et intérieures) à l'entreprise Canac- Teissier Rouquet pour un montant HT de 41 430,92 € et du lot 13 (plomberie sanitaire) à l'entreprise Crusco et Armand pour un montant HT de 6 600 €.*

NB : les travaux devraient commencer en septembre.

6. Règlement intérieur de la cantine et de la garderie de l'école Guilhem Adémar

Un règlement intérieur de la cantine et de la garderie a été rédigé afin de préciser les modalités de fonctionnement ainsi que les droits et les devoirs de chacun.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le règlement intérieur de la cantine et de la garderie de l'école Guilhem Adémar de Meyrueis (14 votes pour).

7. Admission en non valeur.

La direction générale des finances publiques (DGFIP) a constaté la présence de créances dites éteintes (créances pour lesquelles une décision juridique a prononcé leur irrécouvrabilité) dans les finances de la commune.

Vote : *Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (14 voix) l'admission en non valeur de ces créances.*

8. Tarifs municipaux.

La gestion de l'eau incombant à présent à la communauté des communes, les tarifs de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement de la commune de Meyrueis doivent être supprimés.

Vote : *Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (14 voix) la suppression des différents tarifs concernant le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement de la Commune de Meyrueis.*

9. Aménagement forêt sectionale Ayres et Salvinsac.

Vote : *après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (14 voix) le plan de gestion des forêts sectionales d'Ayres et Salvinsac, présenté par l'ONF.*

10. Points sur les dossiers.

- DETR :

Les 4 dossiers présentés au titre de la DETR ont été classés lors du conseil précédent.

Le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition d'un tracteur, d'une saleuse, d'une étrave transformable a été établi pour un montant de 80 325 €HT.

Vote : *le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier de subvention pour l'acquisition d'un tracteur, d'une saleuse, d'une étrave transformable établi pour un montant de 80 325 € (14 votes pour).*

- Travaux de l'Eglise : (pour information)

L'association « les amis de l'Eglise » accepte de contribuer à sa restauration. De plus une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine peut être lancée. Ces actions ainsi que les subventions déjà obtenues devraient permettre d'obtenir 80% du montant des travaux ce qui laisserait 20% à la charge de la Commune.

- Conventions avec la Fondation du Patrimoine pour l'Eglise et le château de Roquedols

Une convention devra donc être signée entre la Fondation du Patrimoine et la Commune de Meyrueis pour aider à la rénovation intérieure de l'Eglise.

Une deuxième convention pourra être signée entre la Fondation du Patrimoine et la Commune de Meyrueis pour aider à la restauration du Château de Roquedols.

Vote : *le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (14 voix pour) la signature des deux conventions relatives aux travaux de l'Eglise et du château de Roquedols entre la Fondation du patrimoine et la Commune de Meyrueis.*

11. Régularisation du budget de l'eau.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) de transférer le budget résiduel d'investissement de l'eau soit 8886 € à la CCGCC et de conserver le budget résiduel de fonctionnement de l'eau soit 14 900 € à la Commune de Meyrueis.

12. Local « esthéticienne ».

Vote : *après délibération, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité (14 voix pour) le loyer mensuel du local « esthéticienne » à 250 €.*

13. Questions diverses.

Vaccinations : le centre de vaccination de Meyrueis a débuté mi-mars mars. Il vaccinera environ 180 personnes.

Cartons : la location des bennes et le ramassage des cartons par « environnement Massif Central » a coûté environ 19 000 € à la commune en 2020. Le SITCOM en liaison avec le SDEE propose de mettre à disposition de la commune 5 containers.

Ces containers ne serviront qu'aux cartons, lesquels devront être impérativement pliés ou découpés. Les employés municipaux seront chargés de vider les containers et de transporter les cartons à la déchetterie par camion. Cela permettra une économie substantielle pour la commune.

Chemin du Cagnard : le départ du chemin du Cagnard depuis la route de Florac sera refait (devis en attente).

Le conseil se termine à 17h30.

